

N° 359  
—  
**SÉNAT**

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 avril 1994.

**PROJET DE LOI**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels,*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (10<sup>e</sup> législ.) : 770, 1124 et T.A. 162.

---

Traité et conventions.

Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur la création et les modalités de fonctionnement des centres culturels, signé à Paris le 12 novembre 1992, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 avril 1994.*

*Le Président,*

*Signé : PHILIPPE SÉGUIN.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 770.